

(1)

( N° 136. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 15 AVRIL 1891.

---

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes  
pour l'exercice 1891 (1).

---

*Amendement présenté par M. CASSE.*

---

DEUXIÈME SECTION.

*Postes.*

Les encaissements pour abonnements aux journaux remis à la poste par paquets et sans bande ni adresse cesseront, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1891, d'être soumis à la taxe de 5 % sur le prix de l'abonnement encaissé par l'État. La quittance d'abonnement sera soumise à la taxe ordinaire établie par les règlements postaux.

A. CASSE.

JULES DE BORCHGRAVE.

L. SOMZÉ.

P. JANSON.

CHARLES GRAUX.

---

(1) Budget, n° 116, VIII (session de 1889-1890).  
Rapport, n° 68.